

NOMENCATURE - 7.2.2

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 AVRIL 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20260428-DLB26_28042026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/04/2026

POUVOIR D'ACHAT
FINANCES
FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION
DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE
ANNEE 2026

Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT

Conformément aux engagements pris par la Majorité Municipale en faveur du pouvoir d'achat des contribuables lensois, il vous est proposé de baisser les taux d'imposition de 5% par rapport à 2025, par voie de conséquence, au vu des articles 1639 A et 1636 B sexies et du Code Général des Collectivités Territoriales, et d'adopter les nouveaux taux inscrits dans le tableau ci-dessous :

	TAUX 2025 (rappel)	TAUX 2026
Taxe foncière sur les propriétés bâties	61,14%	58,08%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	94,05%	89,34%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires, autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale, et les logements vacants	20,23%	19,22%

La commission finances a émis un avis favorable.

⇒ **Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.**

Le Maire,

Sylvain ROBERT



Le secrétaire de séance,

Jordan LOURDEL

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE EN MAIRIE LE 30 AVRIL 2026

=====

SEANCE DU 28 AVRIL 2026

=====

L'an deux mille vingt-six, le mardi 28 avril, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 21 avril 2026, envoyée le 22 avril 2026.

Etaient présents : M. ROBERT, Mme AIT CHIKHEBBIH, M. MAZURE, Mme KAUFMANN, M. GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme DEGOUVE, M. OUDJANI, Mme DAVID, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes BARBAUT, NION, M. NYCZ, Mmes ROPERTO, GLEMBBA, M. LANNOY, Mmes BRAET, DUPUIS, MM. COURCOL, BILLEBAULT, LOURDEL, WATTIER, Mmes PETERSEN, ESSAIDI, M. DE SCHEPPER, Mmes COROENNE, LAUWERS, ZAVODSKI, MM. PONTHEIU, CLAVET, Mme MAY, MM. AUDANT, OZOG.

Etaient excusés :

M. HANON ayant donné pouvoir à Mme MEPHU NGUIFO, M. DAUBRESSE ayant donné pouvoir à M. MAZURE, Mme LAGNIEZ ayant donné pouvoir à M. CECAK, M. WATTIER ayant donné pouvoir à M. ROBERT.

Etait absent : /

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Monsieur Jordan LOURDEL, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.



COMMUNE : 498 LENS
ARRONDISSEMENT : 62 LENS
TRÉSORERIE OU SGC : SGC DE LENS

TAUX
FDL
2026

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025 1	Taux de référence 2026 2	Taux plafonds 2026 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 4	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2) 5	Taux votés 2026 6	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	35 389 812	61,14	124,98	35 809 000	21 893 623	58.08	20 797 867
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	105 089	94,05	124,23	115 200	108 346	89.34	102 920
Taxe d'habitation (TH)	2 538 351	20,23	57,12	1 651 400	334 078	19.22	317 399
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	22 336 047			
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	Bases d'imposition effectives 2025 >>>	Taux de référence de TH 2026 >>>	Taux de MTHRS applicable en 2026 >>>	Bases d'imposition prévisionnelles 2026 >>>	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2026 >>>	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026) >>>	21 218 186

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	Produit total souhaité 21 218 186	58.08	Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2026, cochez la case : <input type="checkbox"/>
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	= 0.949952	89.34	
Taxe d'habitation (TH)	Produit total de référence (total colonne 5) 22 336 047	19.22	
Cotisation foncière des entreprises (CFE)			
Total des produits attendus			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	16 610			880 641	0	3 332	-71 905	828 678

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 7)	21 218 186	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	828 678	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026	22 046 864
--	------------	---	---	---------	---	---	------------

À ARRAS

Le 16 MARS 2026
Pour la Direction des Finances publiques,
JEAN-MARC LELEU

Le 29/04/2026
Pour la Commune,
Le Maire

